

Pour scolariser un élève au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou à la rentrée 2024

**en Première Baccalauréat Technologique STI2D**

(sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Condition requise : l'élève est scolarisé(e) pendant l'année 2023-2024 :

- soit en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- soit en 2<sup>nd</sup>e professionnelle dans une famille de métiers proche de la STI2D ex : bac pro Métiers des transitions numérique et énergétique (MTNE)
- soit en 1<sup>ère</sup> générale et technologique pour un doublement

➔ **1<sup>ère</sup> étape – L'AFFECTATION : démarche à effectuer auprès du lycée d'origine**

➤ **En respectant le calendrier fourni par le lycée d'origine** : complétez une fiche d'affectation remise par votre lycée en inscrivant votre 1<sup>er</sup> vœu « 1<sup>ère</sup> bac techno STI2D » au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou. Puis inscrivez vos autres vœux si nécessaire.

➤ **Fin juin 2024\*** : décision d'affectation prise par la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale)

➤ **Fin juin 2024** : diffusion des résultats d'affectation par le lycée d'origine

➔ **2<sup>ème</sup> étape – L'INSCRIPTION : démarche à effectuer auprès du lycée de l'Hyrôme**

➤ **Au début du mois de juillet 2024**, si votre enfant est affecté(e) au lycée de l'Hyrôme, vous devez vous déplacer au lycée pour l'inscription définitive.

**\* Les dates annoncées sur cette fiche correspondent au calendrier de l'an passé en attendant le calendrier officiel fixé par le Rectorat de Nantes pour la rentrée 2024.**

Retrouvez toute l'actualité du lycée de l'Hyrôme sur notre site

<https://hyrome.paysdelaloire.e-lyco.fr>

et sur notre Instagram : lyceedelhyrome

